



Gain Française des Jeux en ligne perdu ?

Par **Climax**, le **21/01/2011** à **19:24**

Bonjour,

il m'arrive de gratter un ticket sur le site de La Française des Jeux (on ne sait jamais). Une fois, le jeux sur lequel j'étais s'est bloqué et comporté bizarrement (voir capture d'écran jointe).

J'ai utilisé leur formulaire de contact, très sommaire, pour expliquer ce qu'il m'était arrivé et que je n'avais pas pu jouer correctement, mais j'ai eu cette réponse :

"Vous nous informés d'un incident lors de votre prise de jeu CASH 20 000.

Après enquête, nous confirmons éventuel blocage du jeu. cependant votre prise de jeu était perdante.

En cas de blocage, si le jeu est gagnant, le gain vous est versé sur le compte FDJ.

Le blocage s'explique par une perte partielle de votre connexion internet. cependant le serveur de la FDJ enregistre votre jeu."

A l'époque, je pensais peut-être me faire rembourser ma mise, mais suite à leur réponse, j'ai laissé tomber.

Cependant, je viens de retomber sur cette capture d'écran et en fait fait le ticket affichait un gain de 50000€,

ce que je n'avais pas vu la première fois, puisque tous les gains étaient affiché.

Je me demande dans quelle mesure je ne me suis pas fais avoir sur ce coup là...

Quelqu'un peut-il m'aider et me dire si cette capture d'écran peut constituer une preuve de gain ?

Merci.

Par **chevalierblanc**, le **22/01/2011** à **13:33**

Bonjour "Climax",

il semblerait que vous n'êtes pas le seul à manifester votre mécontentement au sujet des jeux de grattages...

il serait peut être même dans votre intérêt d'essayer de vous rapprocher d'autres joueurs ayant des griefs similaires...,

par le truchement du légendaire ingénieur à la retraite ROBERT RIBLET qui gagne un à un tous ses procès (en Pénal comme au Civil), contre la FDJ.

En "googuelant" avec les mots clé SOUTIEN ROBERT RIBLET vous devriez trouver un moyen d'obtenir une réponse à vos interrogations...!

Bonne Chance et bonne lecture...!!!

Bien à vous,
Chevalier.

Par **Climax**, le **23/01/2011** à **00:58**

Merci pour votre réponse, mais je pense avoir surtout besoin des conseils d'un avocat.
C'est ce que j'étais venu chercher ici.
Cordialement.

Par **Domil**, le **23/01/2011** à **01:50**

C'était pourtant un bon conseil. C'est le seul type qui a osé s'attaquer à la FDJ et il connaît bien mieux tout ça que n'importe quel avocat.

Par **Sourire2**, le **23/01/2011** à **07:56**

Disons qu'il a démontré qu'il y avait, non pas une faille, mais une logique qui ne doit rien au hasard dans le système de grattage des jeux papiers. Mais quid des jeux en lignes ? La FDJ parle d'une perte de connexion internet. Comment prouver que ce dysfonctionnement est soit normal, soit organisé ? Une capture écran constitue-t-il un début de preuve ? Le nom du joueur est-il visible ? Quelle est la réglementation en ce sens depuis l'ouverture des jeux en ligne ?

Par **Climax**, le **23/01/2011** à **12:35**

Oui, c'est bien ce genre de questions que je me pose...

Par **Robert RIBLET**, le **25/01/2011** à **17:26**

Robert RIBLET,

Pour les jeux de grattage de la Française des jeux, mon enquête a démontré qu'il ne s'agissait pas d'une faille informatique, mais d'un acte volontaire de la part de la FDJ, une programmation décidée et très minutieuse d'un jeu de hasard. Cherchez l'erreur !

La FDJ à trop vouloir se défendre devant un simple citoyen qu'elle croyait museler rapidement et comme il est dit dans un rapport du Sénat « La FDJ a tenté de neutraliser l'assaillant », celle-ci se croyant inébranlable s'est emmêlé les pinceaux et le pire pour elle dans nos

rapports de forces est à venir.

Soyez très attentifs, je ne vais pas tarder à créer un site internet pour informer les 29 millions de joueurs français et au-delà de nos frontières sur les irrégularités de certains jeux, sur les jeux les plus avantageux et les avantages ou inconvénients de jouer sur un site plutôt qu'un autre.

A très bientôt.

Par **jeuresponsable**, le **26/01/2011** à **18:46**

@ ROBERT RIBLET

Je pense que votre nouvelle initiative aura le mérite d'approfondir on peu plus, les connaissances de chaque joueurs et de faire ressortir les conséquences exactes de la technicité employée dans l'exploitation des jeux de grattages "OF LINE"...????

@ CLIMAX

Je vous informe que pour les jeux "ON LINE" validés dans le réseau "dit physique" (détaillants) ne peut être [s]édité[s] un reçu par le terminal qu'après un allé et retour des informations de jeu,(et ce sans interruption du lien) en transit entre L'ordinateur central(Vitrolles)et le terminal du détaillant,au travers d'une ligne spécialisée. Sans cela aucune prise en compte et impression n'est possible, ce qui est une garantie contractuelle absolue.

Quant à la transparence et à la fiabilité en régime Web...???? ce mode opératoire risque bien d'aboutir à des "chicayas" visibles d'avance, Mais beaucoup plus compliquées à démontrer, que dans le cas "Riblet", vu les innombrables oppositions juridiques et matérielles, auxquelles vous serez inexorablement opposé.
Cordialement.

Rapport d'information du 7 novembre 2006
http://www.senat.fr/rap/r06-058/r06-058_mono.html

Par **Climax**, le **26/01/2011** à **23:33**

@ **Robert RIBLET**

Il semblerait que sans engager de poursuites, rien ne peut être clair dans cette histoire. Je vais en parler à un avocat pour voir ce qu'il en est... mais comme vous, je ne suis qu'un simple citoyen.

Enfin, si la FDJ "triche" ou ment ouvertement, pourquoi et comment les laisser faire ?

@ jeuresponsable :

Je ne comprends pas bien votre intervention : j'ai joué directement sur le site de la FDJ, sans passer par aucun détaillant.
Et quand à votre "garantie contractuelle absolue" je ne vois pas de quoi il s'agit concrètement.
Pourriez-vous être plus clair ?
Cordialement.

Par **Robert RIBLET**, le **27/01/2011** à **01:03**

De Robert RIBLET : Sans un minimum de preuves je ne peux interpréter votre affaire, cela étant dit, ne perdez pas de vue, que même avec des preuves vous vous attaquez à l'entreprise la plus rentable de l'Etat Français et à des Enarques du trésor. Imaginons un instant que ce ne soit pas une faille informatique mais un acte volontaire comme dans mon affaire, pour espérer le prouver, vous deviez garder le silence et non l'étaler sur internet. Il vous fallait le faire constater par huissier et seulement ensuite vous pouviez lancer votre réclamation, c'est au plaignant d'apporter la preuve et dans le cas présent il semblerait que ce ne soit plus guère possible.

Les joueurs qui pensent avoir été trompés, commettent tous la même erreur : Ils découvrent le dimanche, le lundi ils sont chez l'avocat et le mardi au tribunal pour se faire débouter. Un dossier ça se construit.

Pour se frotter à l'Etat (FDJ) il ne faut pas oublier que l'on entre jamais dans cette forteresse, qu'il faut tisser sa toile de preuves depuis l'extérieur, il faut être méthodique, patient et savoir appâter pour amener le gros poisson à commettre des erreurs et surtout à se contredire.

Personnellement, lorsque j'ai découvert qu'il y avait une complicité entre des joueurs et des détaillants concernant les jeux de grattage, donc une inégalité des chances entre les joueurs, j'ai mené discrètement une enquête sur 3 années. En 2004 j'avais toutes les preuves pour me permettre d'affirmer qu'il y avait une faille informatique dans les jeux de grattage. Ce n'est qu'alors que j'ai informé la FDJ de ma découverte sans lâcher aucune preuve. La réponse de la Direction de la FDJ ne sait pas faite attendre, mais sa teneur (menaces) me permettait de comprendre que je n'avais pas découvert une faille mais un acte humain volontaire. Pas satisfais de sa réponse, j'ai assigné la FDJ toutefois sans dévoiler mes cartes et en prenant la précaution de demander au TGI de diligenter une expertises des logiciels de la FDJ, premier faut pas ! la FDJ c'est dit : « si ce type demande une expertise de nos logiciels c'est qu'il ne sait rien ! » La FDJ c'est alors laissé prendre au piège en disant au tribunal : « Pas même un tribunal ne peut expertiser nos jeux, ça touche à la sécurité des jeux ». Bonne blague, une expertise aurait surtout démontré les manipulations du hasard. J'ai annulé ma demande d'expertise puisque j'avais recomposé le logiciel de fabrication et de programmation des lots d'un jeu de hasard.

Ce fut la première des nombreuses erreurs de la FDJ, elle m'a permit de gagner toutes mes procédures jusqu'à aujourd'hui. A contrario, si j'avais écrit à la FDJ dès 2001 lorsque j'ai découvert l'inégalité des chances entre les joueurs, je n'aurais eu aucune possibilité d'apporter des preuves et je n'aurais pas dépassé les deux mois.

Persuadé que je ne savais rien, la FDJ a demandé au TGI de me condamner à 500 000 € de

dommages et intérêts pour procédure abusive, a cet instant elle ne pouvait pas imaginer que j'avais réunit toutes les preuves.

Un peu plus tard, la FDJ me proposera 450 000 € pour que je retire ma plainte, c'est vrai ! à la FDJ on paye ceux qui vous reprochent de respectez des textes qui régissent votre fonction. Drôle de façon de faire.

La suite au prochain N°.

Par **darilebleu**, le **04/10/2012 à 16:26**

bonjour SUITE A VOTRE TEMOIGNAGE J'ai contrôlé mon compte en banque ET IL S'avère QU'aucun virement n'a ETE EFFECTUE C'est un véritable cauchemar en plus de l'ARGENT QUE J'AI perdu dans TOUTES LEURS COMBINES C'EST UNE HORREUR!de plus j'ai JOUE AU BINGO LIVE TOUTES LES GRILLES PARFOIS JUSQU'A 900 EUROS ET IL M'est arrivé LA MEME MESAVENTURE QUE VOUS ILS M'ont debite les 24 euros que coutent L'ensemble des GRILLES AU BINGO FORTUNE ET LA PRISE DE JEU N'EST PASSEE MAIS MON COMPTE NATURELLEMENT A ETE DEBITE !!!!! un conseil imprimez si vous le pouvez toutes vos transactions en temps et en heure SINON NE JOUEZ PAS JE Nai jamais rencontre ce genre de problemes AU PMU JE SUIS TRES DEÇU !!!!! MAIS UN GRAND BRAVO A MR RIBLET JE SUIS L'AFFAIRE DE PRES ET HEURESEMENT QU'il existe qu'UELQU'UN COMME LUI!!! il y a des limites quand meme ELLE NOUS PREND TOUT ET MOI PAS QUESTION QUE J'AILLE FAIRE LA PUTE POUR LA FRANÇAISE DES JEUX ET DES ARNAQUES EN TOUT GENRE help !!!!! STOP!!!!!!

Par **Lucia**, le **13/01/2013 à 19:47**

Je suis une joueuse de chez FDJ aussi, ou je dirais plutot, j'étais....
Je n'ai jamais rien gagné de probant surtout sur leur site en ligne. Mais je ne dirai pas qu'ils trichent, non, simplement qu'il n'y a pas de redistribution légale. En effet, regardez d'après cette source: <http://www.casinosguide.net/40483-fdj-jeux-grattage-en-ligne-40483.htm> ce que vaut les tickets de grattage pour la FDJ, une vraie mine d'or pour eux, et un espoir non prouvé pour nous, simples joueurs....

Par **Rudolf**, le **24/06/2013 à 21:43**

Bonsoir,
Je voudrez savoir si un étranger non européen, (Amérique du sud) en passage en france, rentré régulièrement, gratte et gagne à l'euromillion une belle somme, ou le jakpot ! esq il est en droit de valider son ticket et d'encaisser ses gains ?

Merci de me répondre

Par **youris**, le **24/06/2013** à **23:01**

bjr,
à mon avis oui, il doit prendre contact avec la société responsable de ce jeu.
à moins que son règlement contienne une clause contraire ce qui serait surprenant.
cdt

Par **eldorado**, le **19/07/2013** à **13:53**

Bonjour,
J'ai envoyé plusieurs messages à la FDJ pour lui demander pourquoi mes pertes ou gains au bingo live étaient déjà indiqués dans mes historiques de jeux alors que je venais de valider ma partie et que le tirage n'avait pas commencé.
Exemple : j'ai validé une partie bingo express, je savais déjà que pour 3,50 € misés, j'avais un gain de 1 € et une perte 2,50 €. Où est le suspense ? Et surtout est-ce normal ? Pas de réponse de la FDJ

Par **Trappeur**, le **25/04/2015** à **15:09**

En ce qui concerne les jeux de tirage, il n'y a qu'une chose à savoir: un ordinateur dans lequel vous avez entré toutes les combinaisons possible de jeux, peut en quelques minutes sortir la combinaison jackpot qui n'a pas été jouée. Ensuite il suffit de truquer le tirage (comme cela a déjà été prouvé) et de faire évoluer le montant du jackpot afin d'exciter l'incrédulité des joueurs, et de grossir le chiffre d'affaires de la FDJ, et de temps en temps sortir la combinaison qui a été jouée une seule fois. Posez-vous la question: avez vous déjà vu depuis que ces jeux existent, et les millions de combinaison jouées, un jackpot gagné par au premier rang par 5 ou 6 joueurs. Non, ça n'a jamais dépassé 2 ou 3. Le hasard n'a rien à voir avec tout ça, la FDJ et l'informatique contrôlent tout, sauf vos rêves, et ça ils le savent bien.

Par **kwiz75**, le **25/03/2016** à **11:17**

Salut !
Vous connaissez le site <https://www.resultatsdesjeux.com> ?
Ca permet de voir les derniers résultats du loto, keno midi et soir, euromillions et des loto foot 7 et 15 !

Voila

Par **André Dumoulin**, le **06/07/2016** à **12:14**

@Kwiz75 : C'est un bon site internet, je m'y rends également parfois pour consulter les résultats des tirages.

Toutefois, pour avoir plus de rapports de gains en ce qui concerne l'Euromillions, je préfère aller sur loterieplus.com qui me semble être plus complet.

En ce qui concerne les informations et les actualités liées aux loteries, c'est plutôt le site Tirage-Gagnant.com que je consulte :D

Par **Andros Delafarine**, le **06/07/2016** à **15:02**

Certes mais c'est site ne sont pas bien fait, on n'a du mal à trouver ce que l'on recherche, il y a trop d'informations à la fois,
le mieux c'est tout de meme [Dernier résultat du loto](#) je pense ! :)

Par **André Dumoulin**, le **15/07/2016** à **09:46**

@Andros Delafarine : Tu es sûr ;)

Par **Martinnelli 1974**, le **25/07/2016** à **10:31**

Après avoir joué a plusieurs maxi goal en ligne un ticket m affiche les 2 sommes de 150 euros avec le multiplicateur x5 ...les ballons ne se sont pas tous grattés , ça bug et résultat ticket perdant ! J appel l'a française des jeux qui l affirme avoir perdu ! Alors que les 2 premiers ballons grattés en ligne affiche les 150 euros ! Comment faire pour récupérer son gain !

Par **Martinnelli 1974**, le **25/07/2016** à **10:37**

Après avoir joué a plusieurs maxi goal en ligne un ticket m affiche les 2 sommes de 150 euros avec le multiplicateur x5 ...les ballons ne se sont pas tous grattés , ça bug et résultat ticket perdant ! J appel l'a française des jeux qui l affirme avoir perdu ! Alors que les 2 premiers ballons grattés en ligne affiche les 150 euros ! Comment faire pour récupérer son gain !

Par **MI Net**, le **09/08/2016** à **11:34**

Au moment de gagner une belle somme au Bingo live !!! déconnexion

Par **MI Net**, le **09/08/2016** à **11:39**

Le jour où je gagnerai le gros jackpot je ne manquerai pas de vous en informer

Par **léonnies**, le **19/11/2016** à **17:15**

Des e_crédits jamais crédité sur le compte fdj

Par **ZCHIKH**, le **06/01/2018** à **14:32**

Bonjour

C'est de l'arnaque. avant sur le ticket millionnaire des qu on avait une tirelire minimum de gain c'est 150€.

Maintenant c'est 10€ je l'ai constaté à 2 reprise.